



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 560-24

AVIS est par la présente donné,

QUE le conseil municipal de la Ville de Valcourt, lors de sa séance ordinaire tenue le 4 novembre 2024, a adopté le Règlement numéro 560-24 amendant le règlement de zonage 560;

QUE l'objet de ce règlement est d'ajouter des précisions sur le logement complémentaire et accessoire par la modification des définitions et conditions, d'effectuer de la concordance avec les règlements municipaux et lois gouvernementales, de modifier les dispositions sur les conteneurs, d'ajouter la zone R-45 et de modifier les zones R-7 et R-42 en agrandissant les zones;

Pour la consultation du règlement, vous pouvez vous adresser au service du greffe à l'Hôtel de ville, situé au 1155, rue St-Joseph à Valcourt pendant les heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Règlement numéro 560-24 est entré en vigueur le 4 décembre 2024, date de l'émission du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François.

DONNÉ À VALCOURT LE 12 DÉCEMBRE 2024

Me Julie Waite, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 12 décembre 2024 et affiché au bureau du greffe, à l'Hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et au règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville de Valcourt.

Me Julie Waite, greffière